PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur :

que les véhicules de :

- Catégorie Int : N1
- Genre : VASP
- Marque : RENAULT

dont les types - variantes - versions suivent :

- Type : FDC1H6 MOD
- Variante : NC
- Version : NC

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R311.1 à R318.5 , R321.20 et R413.13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Fait à METZ, le 6 fevrier 2007
Le Technicien Supérieur Principal
de l'Industrie et des Mines

Jean-Luc RAUBER

Vu, approuvé et enregistré sous le n° **M 0014 07 00**
à Metz, le 22 fevrier 2007
P/Le Directeur Régional de l'Industrie
et de la Recherche
L'adjoint au chef de division

G.BOUVIER